

## Compte-rendu de la réunion TPE du 03 octobre 2014

Présents :

Mesdames Ottavi, Mathon, Guilpain, Olivier, Abadie

Messieurs Michel, Massart, Galan, Blondot

Objectifs : Echanges sur l'organisation des TPE, harmonisation des pratiques, mise en place d'un calendrier.

### **1. Conditions matérielles des TPE au lycée Joliot-Curie**

Problème n°1 : le CDI est fermé le jeudi après-midi alors qu'il y a 2 séances de TPE sur cette demi-journée.

*Solution : Madame Mostefaoui sera dorénavant présente le jeudi après-midi par nécessité de service pour ouvrir le CDI*

Problème n°2 : difficulté d'obtenir la clef de la salle D103.

*Solution : la clef de la salle D103 est maintenant en possession de la documentaliste ; un cahier de réservation de la salle sera maintenant disponible au CDI.*

Autres problèmes : difficultés de connexion, nombre de postes informatiques insuffisants au CDI. Certains enseignants déplorent la disparition des périodiques « papier » au profit d'abonnements numériques.

En ce qui concerne l'enveloppe budgétaire, il y a environ 300 euros disponibles. Cet argent est à la disposition des élèves (achat de livres, remboursement de transport, matériau pour une maquette, etc...). Les élèves avancent l'argent (après s'être assurés de l'accord des profs encadrants et de l'intendance) et se font rembourser par l'intendance sur présentation d'une **facture au nom du lycée Joliot-Curie**.

Le lycée peut accueillir des personnalités extérieures sous réserve d'une autorisation du chef d'établissement.

### **2. Harmonisation des pratiques et des critères d'évaluation.**

Les thèmes des TPE sont suffisamment larges pour englober quasiment tous les sujets. Deux conditions essentielles : la transdisciplinarité et l'ancrage dans l'un des deux programmes des matières concernées.

Les professeurs encadrants noteront l'investissement et la démarche personnelle du candidat (8points). Sur proposition de l'Inspection, les critères de référence pour l'évaluation sont les suivants :

- Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le sujet.
- Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)
- Adaptation de la démarche au sujet
- Planification du travail, respect des échéances
- Appropriation et association de connaissances et de compétences
- Esprit d'initiative et prise de responsabilités
- Souci d'un travail d'équipe.

Pour les collègues ayant demandé la tenue d'un carnet de bord, celui-ci peut également être évalué.

Il a été rappelé lors de la réunion que la note est individuelle, non divulguée à l'élève (le jury n'en aura connaissance qu'après évaluation de la soutenance) et est comprise entre 0 et 8.

### **3. Calendrier des TPE et organisation des soutenances.**

Les TPE se déroulent sur le 1<sup>er</sup> semestre, soit les premières 18 semaines de l'année scolaire (jusqu'au 01 février).

Il n'est pas possible de continuer l'encadrement des TPE au-delà de cette date car des cours commencent au deuxième semestre sur ce créneau.

Si les productions et les fiches de synthèse individuelles sont exigibles dès la fin du semestre, les enseignants ont demandé néanmoins à laisser plus de temps aux élèves pour finaliser leur production.

Un oral blanc sera organisé pendant la **semaine blanche** (9 au 14 février) avec un format réduit des soutenances (5 minutes par élève sans questions-réponses et un debriefing de 5 minutes).

Les élèves devront impérativement remettre leur production et leurs fiches de synthèse individuelles dans la **semaine du 09 mars** aux heures d'encadrement des TPE. Attention ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'harmonisation avec les lycées du réseau TPE.

Les soutenances sont prévues dans la **semaine du 30 mars** avec les mêmes précautions sur les dates évoquées préalablement. Elles seront précédées par une réunion pour harmoniser les pratiques et les critères d'évaluation et conclues par une réunion d'harmonisation des notes par filière. Les jurys seront mixtes (un professeur du lycée et un enseignant d'un lycée du secteur).

Les élèves pourront récupérer leur production après la soutenance mais les fiches de synthèse seront conservées pendant 1 an suivant la proclamation des résultats.

Dammarie-Les-Lys, le 07 octobre 2014

Le proviseur-Adjoint  
Sébastien Blondot